

le cadre de consultations menées auprès de différents ministères, dont Environnement Canada et Santé Canada. Les délégations canadiennes auprès du Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC comprennent des représentants d'Environnement Canada et d'autres ministères. En outre, les équipes canadiennes qui participent aux négociations d'accords environnementaux multinationaux comptent souvent des experts qui n'appartiennent pas à la fonction publique fédérale.

Travail

Le Canada préconise activement, comme le suggère le Comité dans la recommandation 39, l'adhésion universelle à deux instruments importants de l'Organisation internationale du travail (OIT), à savoir la *Déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail (1998)* et la *Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (1999)*. En outre, le Canada contribue activement à l'étude de divers aspects du monde du travail à l'OMC, aux Nations Unies, à l'OCDE et dans d'autres instances internationales.

L'intérêt manifesté récemment envers les codes d'éthique des entreprises et la multiplication de tels codes suggèrent de nouveaux moyens de promouvoir le respect des normes du travail qui ont fait l'objet de conventions internationales. Le Canada encourage et facilite l'élaboration de codes volontaires par les entreprises canadiennes. On peut mentionner, par exemple, les codes qui s'appliquent à l'approvisionnement à l'étranger en biens de consommation légers, comme les vêtements et les chaussures.

En ce qui a trait à la recommandation 39, il faut comprendre que l'OMC a un double défi à relever : elle doit solliciter les appuis nécessaires pour favoriser une coopération institutionnelle plus étroite entre l'OIT et l'OMC, et elle doit en même temps trouver les moyens d'établir un dialogue entre tous les Membres de l'OMC sur les aspects de la libéralisation qui débordent le seul cadre commercial. Les tentatives effectuées ces dernières années par les États-Unis et d'autres en vue d'intégrer les questions relatives au travail dans le cadre de l'OMC ont accru la résistance de certains pays en développement à toute initiative à cet égard. Aux yeux de ces pays, les démarches en ce sens représentent une forme voilée de protectionnisme plutôt qu'un souci véritable de protéger les droits de la personne.